REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 993 DU 19 JUIN 2024

portant nomination de monsieur **Youssoufou ADAM** en qualité de Directeur général de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022;
- vu le décret n° 2021-055 du 10 février 2021 portant approbation des statuts de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers ;
- vu le décret n° 2023-372 du 19 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 juin 2024.

DÉCRETE

Article premier

Monsieur **Youssoufou ADAM** est nommé Directeur général de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 19 juin 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,

Alassane SEIDOU

 $\underline{\mathsf{AMPLIATIONS}}: \mathsf{PR:6}; \mathsf{AN:4}; \mathsf{CC:2}; \mathsf{CS:2}; \mathsf{C.COM:2}; \mathsf{CES:2}; \mathsf{HAAC:2}; \mathsf{HCJ:2}; \mathsf{MEF:2}; \mathsf{MISP:2}; \mathsf{AUTRES\,MINISTERES:19}; \mathsf{SGG:4}; \mathsf{INTERESSE:1}; \mathsf{JORB:1}.$